Les + aux professionnels de santé de la MSA Auvergne



PATHOLOGIES PULMONAIRES PROFESSIONNELLES AGRICOLES : PARCOURS DANS LE RÉSEAU REPRAN

Le REseau des Pathologies Respiratoires Agricole National (REPRAN) a pour finalité de faciliter la prise en charge des **PA**thologies **P**ulmonaires **P**rofessionnelles **A**gricoles (PAPPA) **non cancéreuses** comme :

- Les Pneumopathies d'Hypersensibilité (PHS) type Poumon De Fermier et Poumon d'éleveurs d'oiseaux
- L'Asthme et les Allergies professionnelles
- la BPCO, certaines infections pulmonaires

UN RÉSEAU POUR

- Améliorer la prise en charge des PAPPA pour les assurés agricoles et favoriser le maintien dans l'emploi
- Informer les professionnels agricoles afin qu'ils soient en capacité d'identifier les symptômes
- Sensibiliser les professionnels de santé de premier recours et hospitaliers
- Apporter une expertise complémentaire aux professionnels de la MSA

AVEC DES ACTEURS

- ▶ Au niveau national : un médecin du travail, deux coordonnateurs et des experts universitaires mobilisés en fonction des besoins
- ▶ Au niveau local : une équipe pluridisciplinaire du service de Santé Sécurité au Travail de la MSA Auvergne : médecins du travail, infirmières de santé au travail et conseillers en prévention des risques professionnels.

LES BÉNÉFICIAIRES

Tout travailleur agricole - salarié, non salarié, employeur - qui rencontre des problèmes respiratoires non cancéreux quel que soit le métier exercé : éleveur, céréalier, viticulteur, apiculteur, fromager...

COMMENT ÇA FONCTIONNE?

- 1 Vous suspectez une PAPPA chez l'un de vos patients,
 - vous pouvez vous appuyer sur l'arbre décisionnel PAPPA
 - vous avez besoin d'un avis pneumologue, le réseau REPRAN National peut vous aider dans votre prise en charge avec l'accord de votre patient.

Vous avez besoin d'aide ou d'information : le réseau est à votre service

Rendez-vous sur asept.org/reseau-repran.html

Contact : repran@franchecomte.msa.fr - 07 86 71 70 18

- 2 Après investigations auprès de votre patient, le réseau national REPRAN vous transmet un avis d'expert.
 - Si nécessaire, vous pouvez remplir la demande en maladie professionnelle.
 - **3 -** En fonction des conclusions de l'expertise, l'équipe MSA Auvergne est mobilisée par le réseau national : étude du poste de travail, actions de prévention...